

**DOSSIER DE DEMANDE DE MODIFICATION DE L'ARRETE MINISTERIEL DU
17 MAI 2013 AUTORISANT L'INTRODUCTION DANS LE MILIEU NATUREL
DU GYPAETE BARBU EN AVEYRON ET EN LOZERE**

2019-2020



LPO France site Grands Causses
Le bourg, 12720 PEYRELEAU
Tél. : 05.65.62.61.40
noemie.ziletti@lpo.fr

Table des matières

1. Préambule	3
2. Motifs d'intérêt général	4
3. Identification du demandeur.....	5
4. Nature des activités.....	8
5. Informations sur les individus lâchés	15
6. Noms et compétences des personnes susceptibles d'intervenir dans l'opération.....	21
7. Autres dérogations et autorisations déjà obtenues.....	22

1. PREAMBULE

Cette demande s'inscrit dans le cadre du Plan National d'Actions (PNA) en faveur du Gypaète barbu (2010-2020), dont l'objectif 3.1 vise à étendre l'aire de répartition de l'espèce et à faciliter les échanges d'individus entre les noyaux de population, par la constitution d'un continuum entre les Alpes et les Pyrénées. L'opération de réintroduction en cours dans le sud du Massif central répond à cette priorité, par l'établissement d'une population de Gypaète barbu à mi-chemin entre les populations alpine et pyrénéenne. Cette dérogation est sollicitée pour permettre aux opérateurs concernés de mener à bien l'opération de réintroduction du Gypaète barbu dans les Grands Causses.

La LPO est autorisée à mener des opérations d'introduction dans le milieu naturel de Gypaètes barbus jusqu'au 31/08/2018 (*arrêté ministériel du 17 mai 2013 portant autorisation l'introduction dans le milieu naturel de gypaètes barbus*). Le Ministère en charge de l'environnement autorise la LPO notamment à :

« Procéder à l'introduction dans le milieu naturel de spécimens vivants nés et élevés en captivité de l'espèce *Gypaetus barbatus* sur la période 2013-2020 sur la commune de Meyrueis (Lozère) sur le site de Frépestel (corniche du causse Méjean) d'une part, sur la commune de Nant (Aveyron) sur le site des gorges du Trévezel d'autre part :

- l'introduction dans le milieu naturel sur la commune de Meyrueis **ne pourra excéder trois spécimens vivants nés et élevés en captivité de Gypaète barbu par an**;

- pour les deux sites confondus, l'introduction dans le milieu naturel de Gypaète barbu pourra varier entre deux et six spécimens au maximum par an, selon les résultats de reproduction obtenus ex-situ; ».

Les porteurs du programme de réintroduction se heurtent toutefois à une importante difficulté. En effet, lâcher sur une courte période un plus grand nombre d'individus augmente les chances d'atteindre les objectifs, fixés par le PNA et le programme LIFE GYPCONNECT, de créer d'un noyau de gypaètes barbus reproducteurs dans le sud du Massif central et de connecter les populations. Mais, les conditions définies dans l'arrêté susvisé sont trop restrictives et ne permettent de réaliser cette réintroduction dans des conditions satisfaisantes. C'est pourquoi, il apparaît primordial de pouvoir procéder au lâcher de plus de trois individus par an sur le site lozérien.

La Vulture Conservation Foundation (VCF), coordinatrice du réseau d'élevage en captivité des gypaètes barbus (E.E.P), s'est engagée à fournir annuellement un minimum de deux poussins pour les Grands Causses, afin d'assurer la réussite de la réintroduction en cours. Dans le cas d'une bonne année ou d'une année exceptionnelle de la reproduction en captivité, un plus grand nombre de poussins sera disponible. Malgré le facteur aléatoire de la reproduction en captivité, il est donc probable que plus de trois individus par an soient mis à disposition des Grands Causses à l'avenir. Grâce à un important travail de fond mené depuis plusieurs années par les vétérinaires experts de la VCF, de meilleurs résultats de productivité des couples de Gypaète ont déjà pu être atteints et ont permis de lâcher quatre jeunes individus en Aveyron, en 2017. La présence de ces quatre jeunes oiseaux a déjà favorisé le retour de deux individus erratiques lâchés précédemment, ainsi que la visite de gypaètes exogènes. Ainsi, pour permettre d'atteindre les objectifs du programme et afin d'harmoniser les conditions de réalisation des libérations sur les deux sites utilisés, la LPO demande la modification de l'arrêté ministériel susvisé. Cette demande vise à augmenter jusqu'à six le nombre de spécimens qu'il est possible de lâcher par an sur le site de Frépestel. Le prochain lâcher, qui sera mis en œuvre au printemps 2019, se déroulera sur ce site lozérien, justifiant ainsi le caractère urgent de cette demande.

2. MOTIFS D'INTERET GENERAL

Le Gypaète barbu est inscrit à l'Annexe I de la Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux), à l'Annexe A de la Convention CITES (Convention de Washington) au sein de l'Union européenne, à l'Annexe III de la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne) et à l'annexe II de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS - Convention de Bonn).

Le Gypaète barbu est considéré comme vulnérable (VU) en Europe et en danger d'extinction (EN) en France (Liste rouge européenne des espèces menacées, UICN, 2015 et Liste rouge des espèces menacées en France, Oiseaux de France métropolitaine - UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS, 2016).

En France, le Gypaète barbu est présent dans les Pyrénées (34 couples en 2018), dans les Alpes (15 couples reproducteurs en 2018) et en Corse (0 couples reproducteurs en 2018). La population française s'élève donc aujourd'hui à 49 couples reproducteurs. Si les populations des Pyrénées et de la Corse sont autochtones, celle des Alpes est issue de lâchers, commencés en 1986. La population alpine s'est développée grâce à différentes réintroductions menés en Europe. Cette population est encore extrêmement fragile. Il est nécessaire de renforcer ses effectifs et d'étendre sa répartition pour qu'elle devienne autonome en reliant les différentes colonies européennes.

La sous-espèce concernée par ce projet de réintroduction, *Gypaetus barbatus barbatus*, est notamment présente dans les régions caractérisées par un relief allant de la moyenne montagne à la haute montagne, du centre et du sud de l'Europe. Des noyaux de population nettement séparés les uns des autres existent avec vraisemblablement peu ou aucun échange entre eux.

Face à ce constat, deux programmes de réintroduction, dans les Préalpes et le sud du Massif central (Grands Causses), sont nés de la volonté de favoriser la création d'un continuum de population. Ils s'appuient sur une stratégie définie au plan européen par la VCF. La constitution d'une voie de passage entre les deux massifs alpins et pyrénéens, avec la création d'une population nicheuse dans le Massif central, permettra de créer ce continuum capable d'assurer la survie de cette espèce en Europe occidentale. L'objectif visé est double :

- D'une part, fixer des individus dans le sud-ouest des Alpes (dans le Vercors et les Baronnies provençales, puis dans le Massif central) jusqu'à obtenir la reproduction de populations viables localement ;
- D'autre part, favoriser les mouvements d'oiseaux entre les Pyrénées et les Alpes, via les Grands Causses, grâce aux mouvements d'erratismes des jeunes oiseaux réintroduits, afin de favoriser le brassage et la variété génétiques et rompre le goulot d'étranglement génétique constaté dans les Alpes.

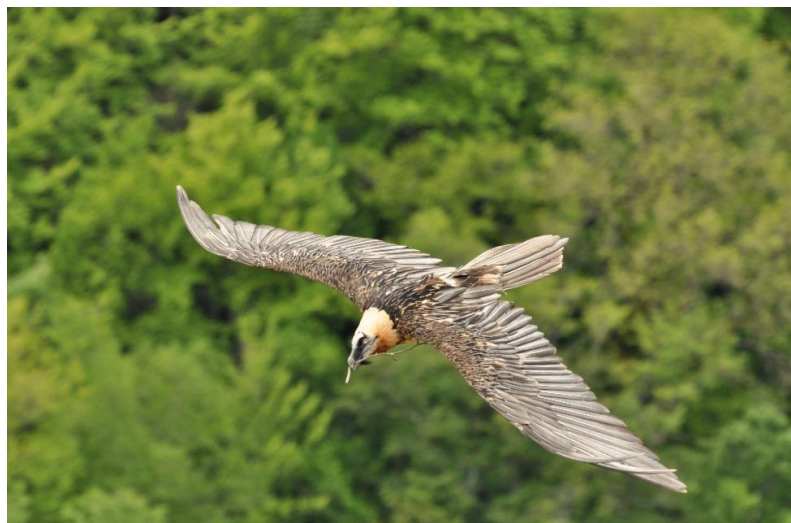


Figure 1 : Layrou (mâle lâché en 2013 en Aveyron) en vol dans les gorges de la Jonte, 2018 – Jacques MATTHEY©

3. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Personne morale :

Le site Grands Causses de l'association LPO France, dont le siège social est situé 8, rue du Docteur Pujos – 17305 ROCHEFORT, et dont les locaux sont situés Le Bourg, 12 720 Peyreleau.

Coordonnées téléphoniques et mail : 05 65 62 61 40 - vautours@lpo.fr / noemie.ziletti@lpo.fr

Aptitude technique du demandeur

Depuis près de quarante ans, la LPO Grands Causses (anciennement le FIR Grands Causses) mène les programmes de réintroduction et de conservation des populations des vautours dans les Grands Causses, en collaboration avec le Parc national des Cévennes et plus récemment le Parc naturel régional des Grands Causses.

L'équipe technique, basée à Peyreleau, est composée de sept personnes : un responsable d'antenne, deux chargés de mission, deux chargés d'études, une chargée d'animation, une assistante administrative et un technicien faune.

Toutes les actions de conservation des vautours reposent sur la connaissance de ces populations. C'est pourquoi les suivis de la reproduction des couples de Vautours fauves, moines et percnoptères, le baguage des poussins au nid (50 pour le Vautour fauve et la totalité des poussins pour le Vautour moine), des études génétiques, mais aussi l'étude de leur régime alimentaire, l'évolution générale des colonies et des déplacements des individus appartenant à ces espèces, constituent les actions prioritaires de l'antenne. La LPO Grands Causses a également en charge des missions de conservation liées à la ressource alimentaire : gestion de deux charniers et d'une collecte d'équarrissage naturel, accompagnement des éleveurs dans la création des placettes d'équarrissage naturel, travail de partenariat avec les différentes instances liées à l'élevage afin de faire évoluer la législation de l'équarrissage en faveur des vautours et des éleveurs. De plus, d'autres actions sont ciblées sur la quiétude des zones de reproduction, d'alimentation et de repos. En ce sens, la LPO Grands Causses travaille avec divers acteurs institutionnels et économiques afin de limiter la mortalité et le dérangement direct ou indirect, mène des actions de concertation avec les acteurs des sports de pleine nature afin d'éviter les dérangements involontaires causés par certaines activités. Enfin, l'antenne participe à l'effort d'éducation à l'environnement auprès des populations résidentes et touristiques, des scolaires et des socioprofessionnels et organise des campagnes de sensibilisation des différents acteurs.

Depuis 2012, la LPO Grands Causses met en œuvre le programme de réintroduction du Gypaète barbu. Financé initialement par le FEDER, cette réintroduction bénéficie, depuis septembre 2015, du soutien de la Commission européenne à travers le programme LIFE GYPCONNECT (LIFE14/NAT/FR/000050), coordonné par la LPO France et démarré en septembre 2015 (jusqu'en 2021). Afin de combler le hiatus actuellement persistant entre ses populations des Alpes occidentales et des Pyrénées orientales, ce programme poursuit cet objectif de création de nouveaux noyaux de populations et de rétablissement des échanges entre ces différents massifs, dans le but de reconstituer une véritable métapopulation européenne du Gypaète barbu. L'action C02 du programme encadre la mise en œuvre des libérations de jeunes oiseaux, déployées sur les différents sites de lâcher des entités territoriales "Massif Central" et "Alpes" de la zone d'intervention du LIFE, jusqu'à la fin du programme.

Les sites de lâcher concernés sont :

- Au sein de l'entité Massif central, dans les Grands Causses : le site de Frépestel, commune Meyrueis (département de la Lozère) en alternance avec le site du Trévezel, commune de Nant (département de l'Aveyron).

- Au sein de l'entité Alpes, dans le département de la Drôme : le site de Tussac, commune de Treschenu-Creyers (massif du Vercors) et le site de Léoux, commune de Villeperdrix (massif des Baronnies).

Le programme LIFE GYPCONNECT prévoit, la fourniture et la libération de quatre individus minimum par an, qui seront répartis sur les deux territoires de lâcher des Grands Causses et des Baronnies/Vercors, sous réserve de la disponibilité des oiseaux produits chaque année.

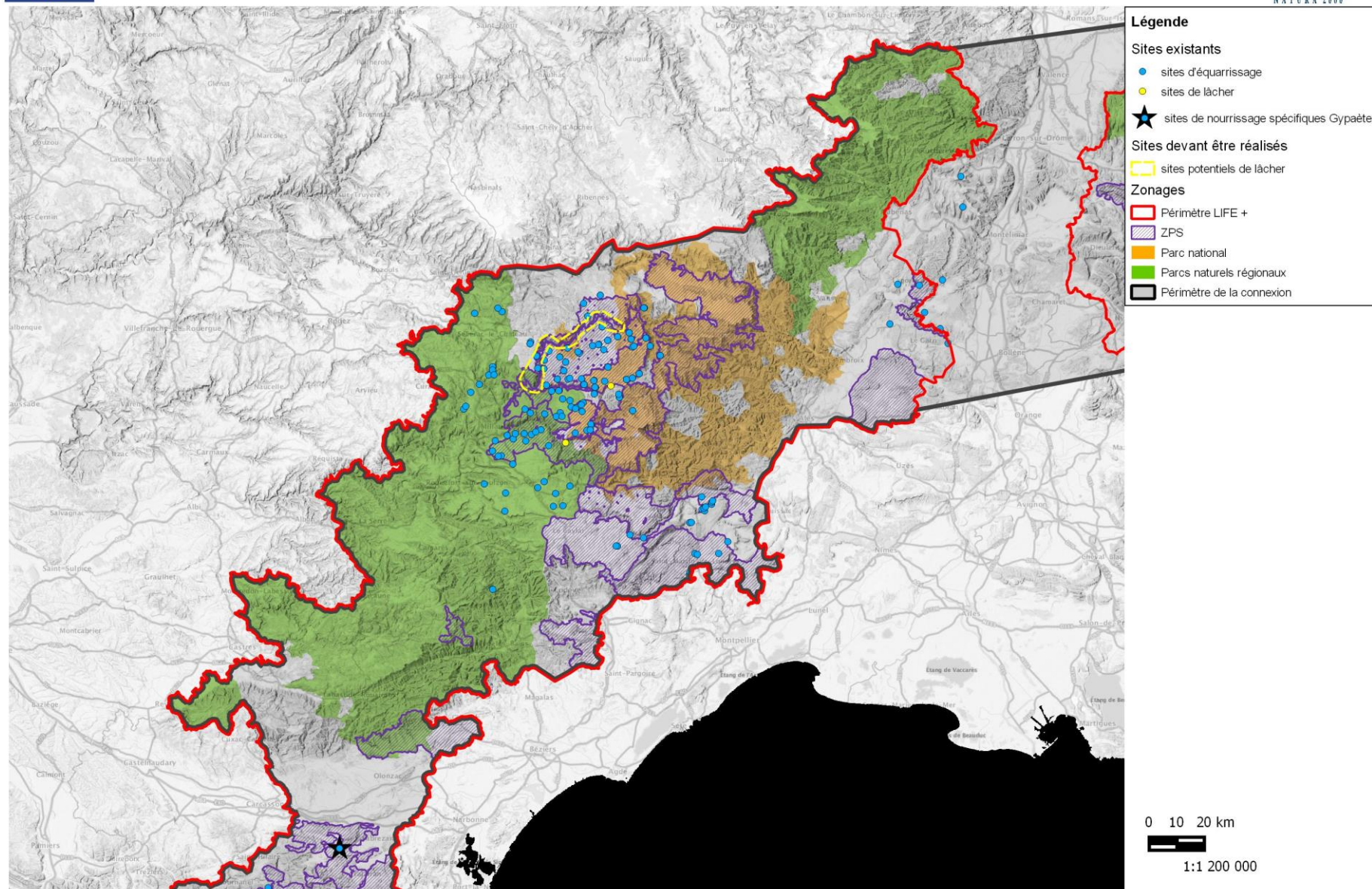
Considérant la disponibilité des jeunes oiseaux à libérer (n=4/an minimum), le programme de réintroduction doit se poursuivre durant toute la durée du programme LIFE (jusqu'en 2021) et sans doute plus longtemps (selon les résultats de l'évaluation à l'issue de ce programme).

Un plan d'action post LIFE est en cours d'élaboration afin de planifier les actions qui prendront le relai de ce programme de financement, à l'issue de celui-ci.



MASSIF CENTRAL

PERIMETRE DES ZONES D' INTERVENTION DU LIFE GYPCONNECT



4. NATURE DES ACTIVITES

Les opérations prévues sont menées sur le territoire de la région administrative Occitanie et sur les départements de l'Aveyron et de la Lozère.

- **Mise en œuvre des lâchers par la méthode du « taquet » :**

Cette méthode concerne les jeunes oiseaux nés en captivité dans des parcs zoologiques ou des centres de reproduction spécialisés (réseau EEP). Les poussins de Gypaète barbu sont lâchés à l'âge moyen de 90 jours, quand ils sont capables de manger et de préparer leur nourriture seuls, suffisamment forts pour se défendre contre les renards ou autres rapaces, et suffisamment jeunes pour identifier le taquet comme étant leur lieu de naissance. Leurs capacités d'apprentissage et d'adaptation en sont également à leur phase optimale. Il s'agit de la méthode plus ou moins naturelle d'envol du jeune. A cette période, le rôle des parents est de protéger les poussins des prédateurs, d'apporter de la nourriture et d'établir un contact social. L'Humain peut se substituer en grande à partie à ces fonctions. La nourriture est apportée en prenant soin d'éviter tous les contacts directs. Les contacts sociaux entre congénères, essentiels, sont possibles avec un minimum de 2 poussins lâchés ensemble.

L'apprentissage et les capacités d'adaptation dépendent de l'âge et de l'espèce considérée. Chez les oiseaux, cet apprentissage et cette adaptation atteignent leur pic durant la croissance au nid et plus particulièrement lors de l'apprentissage du vol. Au contraire, le lâcher d'oiseaux adultes entraîne un taux de survie inférieur, car leurs capacités d'apprentissage et d'adaptation sont réduites. De plus, relâcher des oiseaux adultes n'augmente pas les chances d'obtenir un plus grand nombre de couples nicheurs, car le Gypaète n'est pas une espèce coloniale. Les jeunes lâchés par cette technique du taquet vont être « formés » par la sélection naturelle et seront parfaitement adaptés à l'habitat dans la zone de réintroduction. Il s'agit là d'une condition essentielle pour une installation et une reproduction couronnée de succès, sans aide artificielle par la suite. Un comportement parfaitement adapté aux conditions locales est un des facteurs clés de n'importe quel programme de réintroduction.

L'équipe de surveillance est composée d'au moins deux personnes simultanément, ce qui permet de mieux réagir en cas d'accident. Pendant la durée de leur séjour au nid, les jeunes gypaètes sont surveillés de l'aube au coucher du soleil afin de prévenir tout incident. Un protocole d'observation commun a été établi dans le cadre du LIFE GYPCONNECT (pour les Grands Causses et les Préalpes), basé sur les protocoles utilisés dans l'arc alpin au cours des réintroductions successives. Toutes les données comportementales des oiseaux, avant et après l'envol, sont consignées dans des fiches d'observation quotidiennes (entretien du plumage, prises de nourriture, nombre de battements d'ailes, interactions interspécifiques et intraspécifiques, repos, fientes, durée du vol, qualité du perchoir nocturne, etc.). Ces relevés interviennent tous les jours et durant l'intégralité des sessions d'observation. Ces données sont notamment primordiales pour déceler un éventuel problème chez un individu.

L'apport de nourriture est effectué sans contact visuel avec les oiseaux, afin qu'ils ne l'associent pas aux humains, tous les 2 à 3 jours au maximum (en fonction de la météo et de la présence d'autres charognards, comme les Grands corbeaux ou les autres espèces de vautours). La prise de nourriture est contrôlée en permanence par l'équipe de surveillance. La nourriture idéale pour les poussins est constituée de morceaux de chèvre ou de brebis (cf. recommandations pour le nourrissage des Gypaètes en captivité : Guidelines for the feeding of captive bearded vultures - <http://www.4vultures.org/our-work/captive-breeding/bearded-vulture/>).

Les oiseaux ne sont jamais contraints à quitter la vire de taquet. Ce sont eux qui choisissent le bon moment pour s'envoler et les différences individuelles sont importantes. La pose d'un grillage, nécessité technique au départ, s'est révélée utile pour éviter tout départ précoce des oiseaux.

Après avoir quitté la vire, les jeunes oiseaux lâchés présentent le même comportement que les juvéniles nés en nature, effectuant de courts vols et ne s'éloignant pas du nid durant les premières semaines. Cela rend possible un suivi des oiseaux intensif, réduisant au minimum d'éventuelles pertes, mortalités ou disparitions des jeunes gypaètes, et leur offrant la possibilité d'apprendre le vol et de s'adapter à leur nouvel environnement.

Après l'envol, la nourriture est déposée dans divers endroits ouverts à proximité du site de lâcher, pour faciliter sa découverte par les oiseaux. La fréquence de ces dépôts est importante, notamment dans des secteurs occupés par d'autres espèces de charognards. Le comportement des oiseaux indique le bon moment pour arrêter le nourrissage après envol (capacités de vol : durée, agilité, etc.). Selon les cas, cela peut arriver très rapidement quand ils sont en contact avec d'autres gypaètes et si la disponibilité en nourriture est élevée. Certains individus restent plus longtemps sur le site, pour s'alimenter. En général, les oiseaux arrêtent de fréquenter le site de nourrissage du taquet au bout d'un mois. Mais cela peut être totalement différent dans une zone avec peu de nourriture disponible aux alentours. C'est pourquoi, un suivi rigoureux est essentiel.

Les oiseaux deviennent rapidement indépendants (environ 1 mois après l'envol, en fonction de la quantité de nourriture naturelle, dans la zone proche du taquet). La recherche et le cassage des os sont des comportements innés. Ils n'ont pas besoin de l'exemple des parents pour démarrer à casser des os ou pour s'entraîner.

Environ un mois après l'envol du dernier oiseau, le suivi visuel est allégé. Les gypaètes effectuent en général des vols plus éloignés du site de lâcher et il n'est plus possible de les avoir à vue en permanence. Il s'agit donc de les suivre au maximum dans leurs déplacements et de connaître au moins leurs positions leurs reposoirs nocturnes. Ce suivi est alors assuré essentiellement par les salariés de la LPO Grands Causses. Les agents de terrain du Parc national des Cévennes, en charge du suivi des populations de vautours fauve, moine et percnoptère, participent à ce suivi. En fonction du niveau d'émancipation des oiseaux lâchés, le suivi visuel est réalisé tous les deux à trois jours, deux mois après l'envol du dernier oiseau. Il est dans tous les cas réalisé tant que les oiseaux se cantonnent quotidiennement au site de lâcher et qu'ils viennent s'y nourrir. A partir du moment où les oiseaux effectueront des déplacements plus lointains pendant plusieurs jours, le suivi visuel devient plus ponctuel. Le suivi GPS des oiseaux est alors très utile et permet de suivre les déplacements des oiseaux. Des fiches d'observations sont mises à disposition du public sur le site internet dédié à l'opération. Tout observateur peut ainsi transmettre à la LPO ses observations.

Le comportement philopatry est inné. Avec cette méthode du taquet, les jeunes relâchés reconnaissent la zone de lâcher comme leur lieu de naissance. Cela implique un pourcentage élevé de retour des oiseaux sur leurs zone de lâché, occupant les territoires alentours du taquet. Le fait d'utiliser cette méthode de lâcher va permettre le développement d'un noyau de population.

- **Lieux de réalisation :**

Le site choisi, isolé de tout dérangement, est situé dans une zone où évoluent des vautours fauves, des vautours moines et d'autres gypaètes lâchés précédemment mais suffisamment éloigné des colonies et couples nicheurs. Il n'y a pas de végétation dense sous la vire de taquet afin que les jeunes individus puissent prendre leur envol aisément et redécoller s'ils échouent lors du premier envol.

Les Gypaètes habitent surtout les milieux ouverts. Ainsi, la végétation du site e lâcher est clairsemée (pas de forêts ou de buissons denses sur de grandes surfaces). Une disponibilité de nourriture naturelle à proximité du site de lâcher est d'une grande importance pour que les oiseaux relâchés s'émancipent vite. Sur le site, les activités humaines doivent être le moins présentes possible (trafic routier, tourisme, escalade, photographie, activités militaires, survol aérien, etc.). C'est pourquoi, l'emplacement est situé dans des espaces protégés, où les activités sont interdites, réglementées ou cadrées. La zone est par ailleurs facile d'accès (sentier, si possible interdit au public). Logement de l'équipe de suivi se trouve à proximité et cette équipe dispose d'un véhicule en permanence et de moyens de

communication adéquats (téléphone, radios). La LPO a prévu la possibilité de stocker et conserver la nourriture (congélateur) à proximité, réduisant ainsi le temps de transport (1 nourrissage par jour ou au plus, tous les 2 à 3 jours) et permettant également de mettre de la nourriture fraîche et non desséchée. De plus, il s'agit de zones rocheuses favorables pour l'installation du nid artificiel et relativement facile d'accès (sécurité et rapidité) pour l'équipe de surveillance. De même, les alentours de la cavité présentent des pitons, rochers saillants et corniches dégagés pour que les jeunes puissent se poser facilement. La zone de lâcher est aussi sécurisée le plus possible en terme de risques de collision de câbles aériens (lignes électriques, etc.). Enfin, les espaces protégés (Parc National, etc.) sont utilisés en priorité pour permettre une meilleure protection des oiseaux contre les menaces, directes ou indirectes (chasse et braconnage, activités de pleine nature, etc.).

Le taquet est installé dans une cavité ou sur une vire protégée, suffisamment grande pour accueillir au moins deux poussins et pour installer au moins 2 sites de nourrissage séparés. L'oiseau dominant peut causer du stress voir même des blessures au dominé. Ainsi, le taquet offre un espace suffisant à l'oiseau « dominé », pour qu'il puisse se cacher et rester à distance. Il faut essayer d'éviter une configuration où le dominé est coincé dans un espace étroit, ou au bout d'un « couloir ». La possibilité de séparer le site pour isoler les oiseaux en cas de fortes interactions a d'ailleurs été prévue. La présence de zones à l'ombre et de zones au soleil pour optimiser le bien être des jeunes oiseaux est importante.

En outre, les poussins ne doivent pas pouvoir sortir du nid par le haut ou par les côtés. Pour ce faire, les ouvertures sont fermées par des branches, une palissade ou une clôture. Le même équipement est nécessaire si l'oiseau peut partir vers l'aval. La cavité ou la vire doivent être installés dans la partie inférieure d'une falaise, pour diminuer les risques de blessures si l'un des oiseaux est « mis dehors » par le(s) autre(s). Si ce n'est pas possible, il faut alors protéger l'avant de la cavité par une clôture, qui sera en place jusqu'à que les oiseaux soient en âge de voler.

L'installation d'un bassin avec de l'eau sur le site de lâcher est importante, pour que les oiseaux puissent s'abreuver voire se baigner. Ce bassin peut être utilisé par les oiseaux longtemps après leur envol, c'est pourquoi il est alimenté après cette période. De même, avant l'arrivée des oiseaux, plusieurs nids artificiels sont préparés avec de la laine (cf. Guide d'accueil des Gypaètes barbu en captivité (guidelines & recommandations for the captive breeding of Bearded vulture <http://www.4vultures.org/our-work/captive-breeding/beardedvulture/>)).

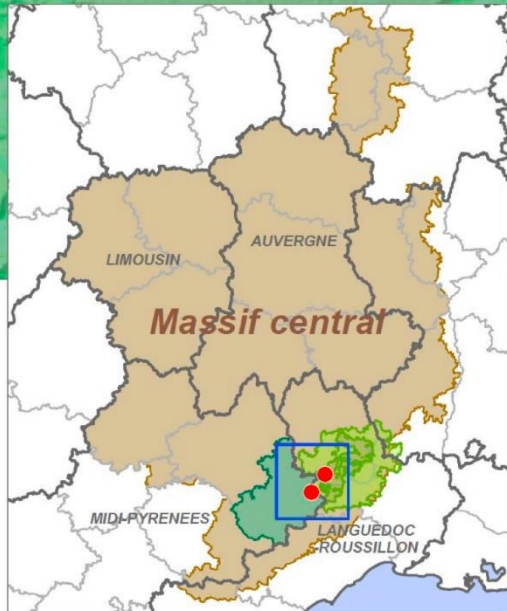
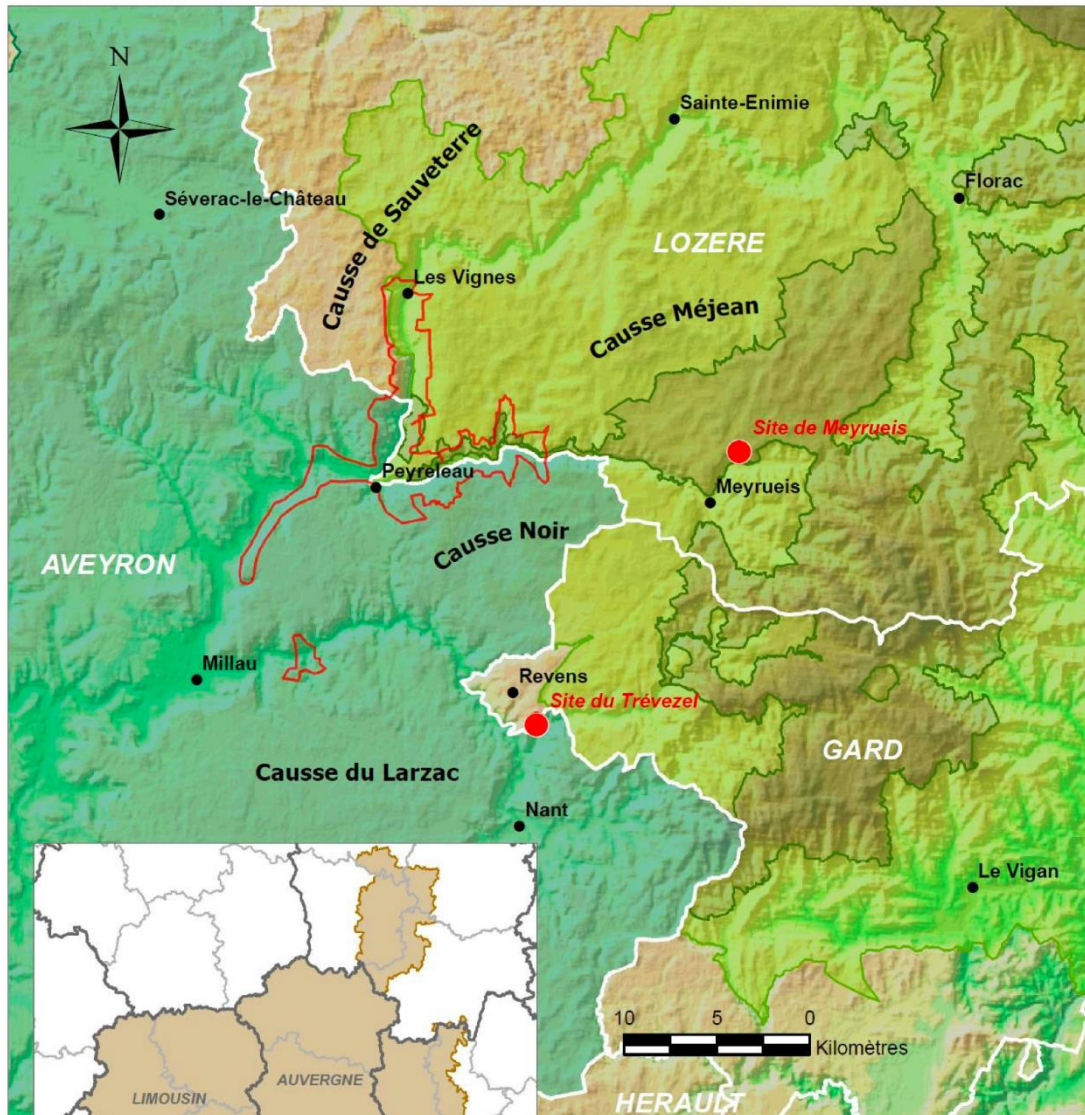
Pour pouvoir observer le site du taquet et pour faciliter le suivi, un poste d'observation a été construit dans une zone offrant un dégagement maximum (cela permet d'optimiser le suivi après envol des jeunes oiseaux).

Enfin, les deux sites identifiés disposent d'une bonne couverture de téléphonie mobile.



Lâcher de *Gypaètes barbus* dans le Massif central

Carte de situation des sites de lâcher



Légende

- Site de lâcher
- ▭ Zone de nidification des vautours fauves et moines
- Parc national des Cévennes - Zone coeur
- Parc national des Cévennes - Aire optimale d'adhésion
- Parc naturel régional des Grands Causses

Cartographie : PNR des Grands Causses, octobre 2011
Sources : BDCartho® IGN, 2008, LPO Grands Causses, 2011

○ **Site des gorges du Trévezel**

Sur le territoire de la commune de Nant (12 230), Aveyron.

Coordonnées géographiques (Lambert 93) : 44.203547 , 3.450297

48150 Meyrueis

Parcelle : 000 / OC / 0754

Altitude : 1055.05 m

Description du site :

Le site des Gorges du Trévezel est éloigné des sites de reproduction des vautours fauves et moines. Il se situe dans des reliefs très intéressants, dans le département de l'Aveyron, dans le périmètre du Parc naturel régional des Grands Causses et au sein d'un Espace naturel Sensible géré par le Conseil départemental de l'Aveyron. Il est accessible par une piste et les petites falaises proches présentent des pierriers et éboulis à leurs bases, favorables à l'activité de « cassage d'os » des gypaètes.

La cavité est à faible hauteur et est orientée vers le sud. Elle surplombe une pente peuplée de quelques arbustes épars. Elle présente également la particularité d'être facilement surveillée depuis un point d'observation situé à proximité.

Cette cavité se trouve sur une parcelle de sectionaux appartenant aux habitants du village de Cantobre, sur la commune de Nant. Il se situe dans le secteur du site classé de l'Aven Noir (*accord express du Préfet de l'Aveyron au projet d'aménagement d'une cavité et de ses abords pour la réintroduction du Gypaète barbu, situé dans le site classé de l'Aven Noir pour réaliser les aménagements, 20/03/2013*).

Une convention a été signée avec le Conseil municipal et les habitants de Nant et une subvention de la commune a été versée à la LPO Grands Causses pour la réalisation de cette opération. Le Conseil municipal de Revens (département du Gard) ainsi que les propriétaires des parcelles attenantes au site de lâcher sont favorables à ces opérations et ils sont régulièrement tenus informés des lâchers et de toutes les actions mis en œuvre.



Figure 2 : Site de lâcher du Trévezel

- **Site de Frépestel**

Sur le territoire de la commune de Meyrueis (48 150), Lozère.

Coordonnées géographiques (Lambert 93) : 44.074313 , 3.314023

12230 Nant

Parcelle : 000 / OH / 0038

Altitude : 776.69 m

Ce site est sur la corniche sud du Causse Méjean, qui surplombe le village de Meyrueis, et en zone cœur du Parc national des Cévennes. Il présente une cavité de grande taille, facile d'accès et dont l'aménagement a été aisé. Il est situé sur une propriété appartenant à un adhérent de la LPO, particulièrement impliqué dans le projet et également propriétaire d'un camping situé dans la vallée, qui est un lieu d'accueil et d'information du public. La cavité est orientée vers le sud et la pente qu'elle surplombe est couverte de pâturages. Elle est facile à observer depuis un point d'affut proche. La cavité est à faible hauteur, il n'y a donc pas de risque de chute d'un oiseau avant l'envol. De plus, ce site est assez éloigné des colonies de vautours de la vallée de la Jonte. La totalité de la vire est abritée.



Figure 3 : Site de lâcher de Frépestel

Les aménagements de ces deux vires de taquet ont été réalisés de façon à délimiter le périmètre mis à disposition des oiseaux. Dans la zone abritée de chacune des cavités, une aire de déplacement et des nids ont été construits (garnis de quelques branchages et de laine de mouton, de façon à reproduire le nid des gypaètes barbus en nature). Elle a été garnie de cailloux afin d'en régulariser la surface. Elle a été délimitée par un dispositif de contention réalisé pour certaines parties en palissade et pour d'autres en clôture grillagée fixe d'une hauteur de 90 à 120 cm, selon le site. Les ouvertures des deux cavités sont tournées vers la pente (dans la direction de laquelle les oiseaux prennent leur envol) et ont été équipées d'un dispositif de contention grillagé amovible de 90 cm de hauteur. Ce dispositif amovible est enlevé par l'équipe de surveillance lorsque les oiseaux sont en âge de prendre d'eux-mêmes leur envol, soit environ 30 jours après leur installation. Un dispositif d'alimentation et d'abreuvement des oiseaux a également été mis en place sur chaque site. En Lozère, un système de palissade avec une trappe permet d'effectuer les ravitaillements hors de la vue des oiseaux, afin qu'ils puissent être effectués durant la journée sans les déranger, ni les imprégner.

Un périmètre de protection est délimité sur chacun des sites, grâce à plusieurs clôtures électriques, afin d'éviter toute pénétration à proximité de la cavité (notamment pour les chiens) et de dissuader les personnes curieuses de s'approcher des oiseaux.

Un poste d'observation a été construit sur chaque site, à distance de la cavité, permettant à l'équipe en charge de la surveillance d'être hors de la vue des oiseaux pendant leur séjour dans la cavité. Les observateurs y accèdent sans être vus par les oiseaux.

Des opérations d'entretien de ces deux sites sont réalisées chaque année, avant la saison des lâchers.

Le site de lâcher est un lieu sensible lorsque les oiseaux sont présents. Il n'est donc pas accessible au public. Néanmoins, la présence des oiseaux attire beaucoup de curieux et de public intéressé. Afin de ne pas déranger les oiseaux et de satisfaire la curiosité des visiteurs, l'équipe de redirige systématiquement les visiteurs vers un lieu d'accueil (point de RDV, sorties d'observation sur le terrain encadrées par la LPO, etc.).

- **Période de réalisation des activités :**

Les lâchers ont lieu chaque année, entre fin avril et fin juin, selon la période de disponibilité des poussins. Ils se déroulent successivement sur l'un puis l'autre de ces deux sites. Cette alternance a pour intérêt d'impliquer de manière équivalente les partenaires de ces deux départements et régions, que survoleront indifféremment les Gypaètes barbus.

Année de lâcher	Site utilisé
2012	Meyrueis
2013	Trévezel
2014	Meyrueis
2015	Trévezel
2016	Meyrueis
2017	Trévezel
2018	Lâcher annulé
2019	Meyrueis
2020	Trévezel



Figure 4 : Evènement public, lâcher du 02 mai 2017

5. INFORMATIONS SUR LES INDIVIDUS LACHES

- L'origine et la provenance des individus

Le programme européen de réintroduction, sur lequel s'appuie cette opération dans les Grands Causses repose entièrement sur des reproductions en captivité dans des parcs zoologiques et des centres d'élevage spécialisés. Le réseau européen des élevages (Réseau EEP) est placé sous l'autorité de la Vulture Conservation Foundation (VCF). Ces nombreux établissements, disséminés dans plusieurs pays d'Europe, participent aux différents programmes de réintroduction. Les jeunes gypaètes nés dans les centres de reproduction sont exclusivement destinés aux lâchers dans les programmes de réintroduction ou au renouvellement des reproducteurs captifs. Les oiseaux relâchés dans les Grands Causses sont mis à disposition par la VCF moyennant une participation financière correspondant aux frais de production de ces oiseaux.

Liste des zoos et des centres d'élevage spécialisés (EEP) :

BREEDING CENTER	adresse
VBU (Austria)	The Richard Faust Zentrum Wien Austria
CCQ (Spain)	Centro de Cría del Quebrantahuesos Nava de San Pedro. Cazorla. Parque Natural de Cazorla, Segura y Las Villas
GOLDAU (Zwitzerland)	Natur- und Tierpark Goldau Parkstr. 40 CH-6410 Goldau Suisse
HAUTE-SAVOIE (France)	Asters Conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie 38 route de l'annexion 74 700 Sallanches France
VALLCALENT (Spain)	Centre de Fauna ValCallent Lleida Spain
WASSENAAR (Holland)	Wassenaar Wildlife Breeding Centre C.V. Raaphorstlaan 28, 2245 BJ Wassenaar, Pays-Bas
ALMATY (Kazajstan)	Ul. Jesenberlina 166, 48007, Almaty, Kazakhstan
ANTWERP (Belgium)	Antwerp Zoo (Dierentuin) Koningin Astridplein 26, Anvers 2018, Belgique
BARCELONA Zoo (Spain)	Jardin zoologique de Barcelone Carrer de Wellington, 08005 Barcelona, Espagne
BASEL (Zwitzerland)	Personalvorsorgestiftung des Zoologischen Gartens Binningerstrasse 40, 4054 Basel, Suisse
BEAUVAL ZOO (France)	ZooParc de Beauval 41110 Saint-Aignan FRANCE

BEOZOO (BELGRAD, Serbia)	Zooloski vrt grada Beograda (Belgrade zoo) Mali Kalemegdan 8 11000 Belgrade, Serbia
BERLIN ZOO (Germany)	Hardenbergplatz 8 10787 Berlin zum Stadtplan
BERN (Zwitzerland)	Tierpark Dählhölzli, Tierparkweg 1, CH-3005 Bern, Schweiz
CHOMUTOV (Tschech Republic)	Podkrušnohorský zoopark, parkování Přemyslova 259, 430 01 Chomutov République tchèque
FAUCONNERIE DU PUY (France)	Puy du Fou BP 25 85 590 Les Epesses FRANCE
Frankfurt (Germany)	Bernhard-Grzimek-Allee 1 60316 Frankfurt
GRÜNAU (Austria)	Gaststätte Wildpark Grünau, 4645 Grünau im Almtal, Autriche
HANNOVER (Germany)	Adenauerallee 3, 30175 Hanover, Allemagne
HELSINKY (Finland)	Helsinki Zoo POB 4600 00099 CITY OF HELSINKI Street address: Mustikkamaanpolku 12
HOCHLEHNERT (Germany) private	
HORSTMANN (Wales)	
INNSBRUCK (Austria)	Alpenzoo Innsbruck Weierburggasse 37, 6020 Innsbruck, Autriche
JEREZ (Spain)	Zoo de Jerez C/ Taxdirt, s/n, 1, 11404 Jerez de la Frontera, Espagne
LA GARENNE (Zwitzerland)	Parc Animalier CH - 1261 Le Vaud Suisse
LIBEREC (Tschech Republic)	Zoo Liberec Masarykova 1347/31, 460 01 Liberec, République tchèque
MONTICELLO Montowl (Italy) Dir. Enrico Albertini	Dr. Enrico Albertini - Director of the Centro Monticello Via L. Manara 18 - 23876 Monticello (LC) ITALY 123242 Russia, Moskva, B. Gruzinskaya, 1, Moscow zoo.
MOSCOW (Rusia)	Jardin zoologique (Tiergarten) 90480 Nuremberg
NUREMBERG (Germany)	Nikolay Leontovich sq. 1, Nikolaev, 54003 Ukraine
NIKOLAEV ZOO (Ucraina)	Ostrava Zoo Michálkovická 197, 710 00 Slezská Ostrava République tchèque
OSTRAVA (Tschech Republic)	

Parc Paradisio (Patzwahl, Belgium)	Parc zoologique d'Amnéville 1 Rue du Tigre Centre thermal et touristique 57360 AMNEVILLE
Parco Natura VIVA (Italy) Dr. Cesare Avesani	Parco Natura Viva Località Figara, 40, 37012 Bussolengo, Italie
Plock (Poland)	Miejski Ogród Zoologiczny w Płocku ul. Norbertańska 2, 09-402 Płock Poland
POSEN (Poland)	ul. Zwierzyniecka 19, 60-814 Poznań PL
PRAG (Tschech Republic)	Zoo de Prague U trojského zámku 120/3, Troja, 171 00, République tchèque
RAMAT-GAN (Israel)	The Zoological Center Tel Aviv-Ramat Gan, P.O. Box 984, Ramat Gan 52109, Israel
Rescue Center GREEN BALKANS (Bulgaria)	Bulvard patriarh Evtimiy 6000 Stara Zagora (oblast) Bulgarie
RIGA (Letonia)	RIGA ZOO Adress: Meža prospekts 1, LV-1014, Rīga, Latvia
SALOMON, HARRY (Italy)	Riga Zoo Meža prospekts 1, Rīga, LV-1014, Lettonie
SAN DIEGO (E.E.U.U.)	San Diego Zoo 2920 Zoo Drive, San Diego, CA, Etats-Unis
SCHÖNBRUNN (Vienna, Austria)	Zoo de Schönbrunn Maxingstraße 13, 1130 Wien, Autriche
STUTTGART (Germany)	Wilhelma Zoologisch-Botanischer Garten Wilhelma 13, 70376 Stuttgart, Allemagne
TALLIN (Estonia)	Zoo de tallinn Paldiski mnt. 145/ Ehitajate tee 150 Tallinn 13522, ESTONIA
TEL-AVIV (Israel)	The Zoological Center Tel Aviv-Ramat Gan, P.O. Box 984, Ramat Gan 52109, Israel
TIERPARK FRIEDRICHSFELDE (Germany)	Parc zoologique de Berlin Friedrichsfelde Tierpark Berlin-Friedrichsfelde Am Tierpark 125 10319 Berlin
TOMME, HANS (Belgium) private	
TORREFERRUSSA (Spain)	
WALSRODE (Germany)	Weltvogelpark Walsrode Am Vogelpark 29664 Walsrode
WUPPERTAL (Germany)	Am Vogelpark 29664 Walsrode

- **Le nombre d'individus réintroduits**

Le nombre d'oiseaux lâchés dépend du succès de reproduction en captivité.

Dans l'arc alpin, depuis 1986, les lâchers d'oiseaux se sont succédés de manière empirique (la principale contrainte étant le faible nombre de gypaètes libérables) en augmentant progressivement le nombre de sites de libération, au gré des progrès constatés dans la reproduction en captivité. La viabilité de la population française dépendra alors de celles constatées dans les Alpes et les Pyrénées, tout en y contribuant en ayant rompu avec le goulet d'étranglement qui les menaçait et les séparait.

Le faible nombre d'oiseaux disponibles initialement avait conduit la VCF à adopter une stratégie prudente, à savoir partager la dizaine d'oiseaux libérables annuellement entre trois ou quatre sites alpins. Avec l'augmentation sensible du nombre de gypaètes nés dans les centres de reproduction (19 oiseaux produits en 2010), la Vulture Conservation Foundation avait pu accepter de libérer des oiseaux dans de nouveaux sites (en Andalousie depuis 2007, dans le Vercors depuis 2010 et dans les Grands Causses depuis 2012).

Depuis plusieurs années, la VCF réalise un important travail de coordination visant à améliorer la productivité des couples au sein du réseau EEP. Les premiers résultats sont déjà visibles.

Des pertes d'oiseaux ont été subies en 2017 (Virus du Nil occidental et aspergillose) au sein du réseau EEP, notamment au sein des deux centres spécialisés d'élevage en captivité du Gypaète Richard Faust (Autriche) et de Vallcalent (Espagne). C'est pourquoi, la VCF a élaboré une nouvelle stratégie de distribution des oiseaux entre les centres de reproduction spécialisés et en particulier pour les oiseaux de grande valeur génétique. Cette nouvelle stratégie de distribution tient compte du potentiel, des ressources, de la localisation géographique et de la spécialisation de chaque centre, ainsi que de sa capacité d'approvisionnement en oiseaux pour les projets de réintroduction à proximité, et enfin évaluée selon les critères suivants: climatologie-localisation géographique, la présence d'un vétérinaire, le personnel et la communication internationale. Cette nouvelle stratégie a déjà été mise en œuvre avec le transfert de 19 oiseaux en 2018 (10 mâles et 9 femelles) dans le but de construire six nouveaux couples.

Bien que le nombre de poussins produits chaque année n'ait pas augmenté au cours des quatre dernières années, contrairement au nombre de couples pondteurs (en moyenne, 1 à 3 nouveaux couples reproducteurs par an), la VCF s'attend à une augmentation significative pour les années à venir du nombre de poussins produits. Cette hypothèse repose sur plusieurs arguments :

- pendant la saison de reproduction 2018, 9 oiseaux sont morts au cours du processus d'élevage, ce qui n'est jamais arrivé au cours des 40 années du programme de reproduction, et un oiseau a été victime d'un accident juste avant sa libération,
- 5 nouveaux couples ont pondu pour la première fois et 2 autres couples ont élevé un premier poussin,
- sur les 10 œufs fertiles ayant échoué, 5 ont avorté juste avant l'éclosion,
- en 2019, 7 nouveaux couples atteindront leur maturité sexuelle (3 d'entre eux ont commencé à se reproduire en 2018). Cela montre le potentiel existant dans l'EEP pour augmenter de manière significative le nombre de poussins produits / an dans un avenir proche.

Ci-dessous les prévisions du réseau EEP pour les années 2019 et 2020 :

Release strategy for 2019 (and 2020)

		2019				2020			
		B	N	G	E	B	N	G	E
TOTAL minimum production		<20	>20	>25	>30	<20	>20	>25	>30
Alps	Central Switzerland ¹⁾	0	2 (0)*	2(0)*	2(0)*	0	2(0)*	2(0)*	2(0)*
	Hohe Tauern	0	0	0	0	0	0	0	2
	Mercantour/Alpi Marittime	0	0	0	0	0	0	0	0
GypConnect	Grands Causses/Cevennes ³⁾	2	2(3)*	3(4)*	4	2	2(3)*	3(4)*	4
	Baronnies/Vercors	2	2	2	4	2	2	2	4
Andalusia		3	4(5)*	5-(7)*	7(8)*	3	4(5)*	5-(7)*	7(8)*
Corsica ²⁾		2	2	2	2	2	2	2	2
Maestrazgo-Els Ports ³⁾		2	2	2	2(3)*	2	2	2	2(3)*

B= bad year N= normal year (>20 nestlings) G= good year (>25 nestlings) E= extraordinary year (>30 nestlings)

¹⁾ Descendants from rare genetic lineages (if it's possible principally females; males should be included in the EEP).

* In case birds from rare genetic lineages are not available for Switzerland, the 2 remaining birds will be distributed between GypConnect, Andalusia and Maestrazgo projects.

²⁾ Only descendants from common genetic lineages. No siblings.

³⁾ Only descendants from common genetic lineages.

Dans les Grands Causses, 2 à 4 oiseaux par an ont été lâchés depuis 2012 :

Année	Nombre d'individus lâchés	Site utilisé
2012	3 individus	Frépestel
2013	2 individus	Trévezel
2014	2 individus	Frépestel
2015	2 individus	Trévezel
2016	2 individus	Frépestel
2017	4 individus	Trévezel
2018	Lâché annulé	Frépestel

La LPO Grands Causses avait planifié un lâcher en 2018, qui a dû être annulé au dernier moment.

Tout d'abord, des complications émanant de la production de jeunes Gypaètes au sein du réseau de centres d'élevage en captivité sont venues remettre en question la libération : seulement 13 poussins ont pu être mis à disposition des différents programmes européens de réintroduction. Et l'un des deux jeunes qui devait être lâchés dans les Grands Causses a subi une chute critique depuis son nid dans le centre d'élevage de Guadalentin (Andalousie, Espagne), quelques semaines avant sa libération. Cet oiseau n'était alors pas en état d'être libéré. La possibilité de recevoir un oiseau de substitution dans les Grands Causses a été écartée (aucun oiseau disponible). De plus, les contacts sociaux sont indispensables à la bonne évolution des oiseaux, en conséquence un oiseau ne peut être lâché seul.

Parallèlement, des empoisonnements ont été constatés en 2018, en Aveyron. Un Gypaète barbu, DURZON (lâché en 2017), a tout d'abord été intoxiqué par ingestion de Carbofuran (insecticide de la famille des carbamates, interdit depuis 2008), en février. Un mois plus tard, les cadavres d'un Vautour fauve, d'un Vautour moine et d'un Renard roux ont été trouvés empoisonnés par ces mêmes molécules. Deux enquêtes judiciaires ont été conduites par les agents assermentés de l'Office National

de la Chasse et de la Faune Sauvage, soutenus à deux reprises par des équipes cynophiles espagnoles spécialisées dans la recherche du poison. Malheureusement, les recherches menées sur le terrain sont restées vaines. L'(es) auteur(s) de ces délits n'est(ne sont) toujours pas identifié(s). La LPO a saisi les pouvoirs publics et a invité les acteurs du territoire à se mobiliser à ses côtés pour dénoncer ces actes graves, notamment dans la presse. Elle a également porté plainte pour destruction d'espèces protégées. Aucun empoisonnement n'a été constaté depuis la mise en œuvre de ces actions. Mais, ces événements ont contraint l'équipe du Life GYPCONNECT à prendre la décision d'annuler l'opération de libération dans les Grands Causses et de lâcher l'individu restant sur le site de réintroduction des Baronnies provençales, avec les deux congénères prévus initialement pour ce site.

Les empoisonnements successifs, dont celui de DURZON, ont mis en évidence l'utilisation du Carbofuran et confirment que ce toxique constitue une menace encore très forte de nos jours pour la faune sauvage, notamment, pour les rapaces nécrophages. Cela vient également confirmer que ces espèces, tel le Gypaète barbu, sont extrêmement vulnérables.

En outre, la mort d'un second Gypaète barbu VIADUC, mars 2018, est venue elle aussi ternir les résultats satisfaisants du lâcher 2017 (4 jeunes individus lâchés) L'origine de l'insuffisance rénale ayant causé la mort de VIADUC reste inconnue, mais le poison a été formellement écarté.

Malgré ces constats déplorables, de bonnes nouvelles sont porteuses d'espoir. En effet, ARCANA (la femelle lâchée dans les Grands Causses en 2017) semble particulièrement apprécier le territoire et ne montre aucun signe d'erratisme jusqu'à présent. Puis, ADONIS (un mâle lâché dans les Grands Causses en mai 2014), dont la balise GPS ne fournissait plus d'informations depuis octobre 2016 est revenu s'installer sur le territoire depuis août 2017. Il s'est ensuite rapproché de LAYROU (mâle lâché en 2013), si bien que ce « couple » développe depuis l'hiver 2017 des comportements reproducteurs : apports de matériaux, construction d'un semblant de nid et accouplements. L'installation de ce « duo » laisse envisager une future reproduction si une femelle mature venait à fréquenter les Grands Causses. Enfin CALENDRETO (mâle lâché en 2017) est parti explorer les Pyrénées en juin 2017. Après avoir entamé son erratisme et avoir sillonné le massif pyrénéen pendant 6 mois, il est finalement revenu début décembre 2018 sur son site de réintroduction.

La LPO Grands Causses prévoit une opération de libération en 2019.

Perspectives pour 2019 :

- Comme cela était prévu en 2018, la LPO prévoit de recruter 4 ou 5 personnes en CDD (3 ou 4 postes en temps pleins sur trois mois et un poste à temps partiel sur une durée plus longue financés par le LIF EGYPCONNECT) pour apporter un soutien dans la réalisation des missions de surveillance et de suivi des oiseaux lâchés.

- Le site lozérien de Frépestel, qui devait être utilisé en 2018, est prêt à être utilisé en 2019.

- L'équipement des lignes et poteaux dangereux par ENEDIS est en cours de réalisation (actions A05 et C05 du LIFE GYPCONNECT). Deux premières lignes proche des sites de lâcher ont été équipées de balises Firefly. D'autres équipements auront lieu en 2019, avant l'opération de réintroduction.

Pour l'ensemble des raisons évoquées précédemment, il apparaît essentiel de lâcher le plus grand nombre possible d'individus dans les Grands causses à compter de 2019.

6. NOMS ET COMPETENCES DES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'INTERVENIR DANS L'OPERATION

- Monsieur Philippe LECUYER (Chargé de mission au sein de la LPO Grands Causses, bagueur autorisé par le CRBPO, participe aux opérations de réintroduction et de conservation des vautours depuis 1992) ;
- Monsieur Thierry DAVID (Technicien faune au sein de la LPO Grands Causses, participe aux opérations de conservation et de réintroduction des vautours depuis 2006) ;
- Madame Léa GIRAUD (responsable LPO Grands Causses, participe aux opérations de réintroduction et de conservation des vautours depuis 2017) ;
- Monsieur Raphaël NEOUZE (ancien responsable LPO Grands Causses, participe aux opérations de réintroduction et de conservation des vautours depuis 2010) ;
- Monsieur Renaud NADAL (Chargé d'études au sein de la LPO Grands Causses, participe aux opérations de conservation et de réintroduction des vautours depuis 2010) ;
- Madame Noémie ZILETTI (Chargée d'études au sein de la LPO Grands Causses, participe aux opérations de conservation et de réintroduction des vautours depuis 2011) ;
- Monsieur Robert STRAUGHAN (Chargé d'études au sein de la LPO Grands Causses, participe aux opérations de conservation et de réintroduction des vautours depuis 2015) ;
- Madame Cynthia AUGÉ (Chargée d'animation au sein de la LPO Grands Causses, participe aux opérations de conservation et de sensibilisation des vautours depuis 2018) ;
- Monsieur Bruno DESCAVES (Garde moniteur du Parc national des Cévennes, bagueur autorisé par le CRBPO, participe aux opérations de réintroduction et de conservation des vautours depuis 2003) ;
- Madame Isabelle MALAFOSSE (Garde moniteur du Parc national des Cévennes, participe aux opérations de conservation et de réintroduction des vautours depuis 2001) ;
- Madame Béatrice LAMARCHE (Garde moniteur du Parc national des Cévennes, participe aux opérations de conservation et de réintroduction des vautours depuis 2016) ;
- Madame Géraldine COSTES (Garde moniteur du Parc national des Cévennes, participe aux opérations de conservation et de réintroduction des vautours depuis 2001) ;
- Monsieur Hervé PICQ (Technicien connaissance et veille du territoire du massif causses-gorges du Parc national des Cévennes, participe aux opérations de conservation et de réintroduction des vautours depuis 2016) ;
- Monsieur Jocelyn FONDERFLICK (Chargé de mission Faune du Parc national des Cévennes, participe aux opérations de conservation et de réintroduction des vautours depuis 2016) ;
- Monsieur Jean-Louis PINNA, ancien garde-moniteur du Parc national des Cévennes et bénévole LPO GC, bagueur autorisé par le CRBPO.
- Monsieur Olivier DURIEZ (Enseignant chercheur à l'Université de Montpellier et au CEFE-CNRS de Montpellier, bagueur autorisé par le CRBPO) ;

7. AUTRES DEROGATIONS ET AUTORISATIONS DEJA OBTENUES

La LPO bénéficie également des dérogations suivantes :

- *Dérogation ministérielle n°12/464//DEROG du 20 décembre 2013 relative à une (des) espèce(s) soumise(s) au titre 1er du Livre IV du code de l'environnement, valant autorisation pour :*
 - CAPTURER, TRANSPORTER, DETENIR à des fins de sauvetage et/ou en vue de relâcher dans le milieu naturel, MARQUER, pose de bagues, d'émetteurs (VHF...), de balises GPS, argos, d'éléments de télémétrie : 1 à 5 individus de Gypaète barbu vivants par an ;
 - PRELEVER-ENLEVER-TRANSPORTER-DETENIR-UTILISER (les spécimens morts, les parties de spécimens morts, les échantillons de matériel biologique, les oeufs) : 1 à 5 individus de Gypaète barbu morts par an ;
 - Réaliser des PRELEVEMENTS ET ENLEVEMENTS DE TISSUS OU DE MATERIAUX DIVERS : 1 à 5 individus /an ;
 - CAPTURER à des fins de marquage, BAGUAGE, etc : 1 à 5 individus de Gypaète barbu vivants /an ;
 - CAPTURER A DES FINS DE MANIPULATIONS ET SOINS : 1 à 5 individus de Gypaète barbu vivants/an (.

- *Arrêté n°2018-0574 du 13 décembre 2018 portant autorisation de réintroduction en cœur du Parc national des Cévennes 2 à 6 individus de Gypaète barbu pour les périodes du 15 avril au 15 juillet 2019 et 2019*